République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 07 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 02/09/2026

Présents : 14
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Résultat du vote : adoptée

Le sept septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Dominique ROUSSEAU, Sylvie BERTRON, Anne CHANUT-VINCENT, Pierre VINCENT, Patrice VAYSSE, Catherine BATTUT, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Manon PLASSCHAERT, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Florian VACHER
Représentés :
Excusés :
Absents : Marina TAVARES
Secrétaire de séance : Manon PLASSCHAERT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Manon PLASSCHAERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Fonds de concours à CAUVALDOR - Participation communale à la partie qualitative des travaux de réfection de voirie - Route de Lagane et lotissement des Prats Nord - DE_059_2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16, V ;

Considérant que la communauté de communes CAUVALDOR exerce la compétence relative à la création, à l'aménagement et à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

Considérant que les travaux de réfection de voirie concernant la route de Lagane et le lotissement des Prats Nord comportent une partie qualitative dont le financement incombe à la commune ;

Madame la Maire expose aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre du programme de réfection de voirie réalisé par la communauté de communes CAUVALDOR, la commune de Puybrun doit participer financièrement à la partie qualitative des travaux concernant les voies suivantes :

- **VC 026 – Route de Lagane : 3 085,00 €**
- **Rue 026 – Lotissement des Prats Nord : 4 436,00 €**

Soit une contribution communale totale de **7 521,00 €**.

Madame la Maire précise que cette participation peut être financée par le versement d'un fonds de concours à la communauté de communes CAUVALDOR, conformément aux dispositions de l'article L.5214-16, V du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le financement par fonds de concours de la partie qualitative des travaux de réfection de voirie concernant la VC 026 – Route de Lagane et la rue 026 – Lotissement des Prats Nord ;

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
046-214602294-DE_059_2026-DE
A G E D I

- **D'ACCEPTER** le versement à la communauté de communes CAUVALDOR d'un fonds de concours d'un montant total de **7 521,00 €**, réparti comme suit :
  - VC 026 – Route de Lagane : 3 085,00 € ;
  - Rue 026 – Lotissement des Prats Nord : 4 436,00 € ;
  -
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : http:/www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Juliette AUDUBERT

MAIRIE DE PUYBRUN 46130 (LOT)

Le secrétaire de séance

Manon PLASSCHAERT

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
046-214602294-DE_059_2026-DE
A G E D I